



Service Municipal des Sports  
03 80 48 92 07

**CRENEAUX SPECIFIQUES « SPORT ET JOIE »**

**A déposer lors de l'inscription  
à la piscine à partir :  
du 03 septembre 2018-17h30**

**PISCINE MUNICIPALE**  
Place Coubertin  
21800 Chevigny-Saint-Sauveur  
03 80 43 60 41  
piscine@chevigny-saint-sauveur.fr

**AQUAGYM - SAISON 2018/2019 (fiche réservée aux chevignois)**

**FONCTIONNEMENT**

Début le lundi 10 septembre 2018 à fin mai 2019 (l'activité ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires). Plusieurs créneaux sont proposés, un seul jour est possible (à choisir dans la semaine) et valable pour toute l'année.

**25 séances minimum** sont garanties. Au delà de ce nombre de séances, toute annulation, pour problèmes techniques ou autres, ne pourra être reportée et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

**TARIFS (fixés par délibération municipale n°127 en date du 19 décembre 2017)**

**Tarifs Chevignois :** 144 € (ou 2 x 72 €)\*

127 € pour la 2ème personne d'un même foyer fiscal. (ou 63,50 € + 63,50 €)\*

*\* Tous les chèques doivent être remis à l'inscription (seront débités en octobre et novembre)*

**MODALITES D'INSCRIPTION**

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier aura été rendu complet avec :

- feuille d'inscription lisiblement et entièrement remplie,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Aquagym (de moins de 3 mois),
- règlement par carte bancaire, chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

✂.....**partie à remettre à l'inscription**.....

Je soussigné Madame, Monsieur .....souhaite être inscrit(e)  
à l'activité Aquagym dans le groupe n° .....du .....de .....h .....à .....h.....

Je reconnais être majeur et donne au responsable de l'activité l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugera utile et autorise le médecin ou le chirurgien à intervenir s'il en juge la nécessité.

**Assurance** : les participants doivent bien vérifier que leur assurance « Responsabilité Civile » couvre bien l' (ou les) activité(s) choisie(s). La ville de Chevigny-Saint-Sauveur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de l'activité. Elle ne saurait être tenue pour responsable d'un accident survenu indépendamment de toute faute de sa part.

**Annulation** : toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence prolongée pour longue maladie, infection grave ou accident et sur présentation d'un certificat médical (la date du certificat faisant foi), un remboursement, plafonné à l'équivalent d'un mois d'activité, pourrait être appliqué sur décision exclusive du conseil municipal.

**AQUAGYM SAISON 2018/2019 (chevignois)**

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ N° DE TELEPHONE : .....

ADRESSE : .....

N° de Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_

- Mardi matin :  de 09h30 à 10h15 (3 places réservés)
- Mardi matin :  de 10h15 à 11h00 (3 places réservés)
- Mardi matin :  de 11h00 à 11h45 (3 places réservés)
- Jeudi matin :  de 09h15 à 10h00 (22 places maximum)
- Vendredi matin :  de 09h15 à 10h00 (22 places maximum)

Date : .....

Signature :

**CRENEAUX « SPORT ET JOIE »**

Cadre réservé à  
l'administration

- Carte bleue
- Chèque
- Certificat médical